

61c. Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi sur l'aide aux chômeurs et l'assistance à l'agriculture, 1940, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 1023, approuvé le 21 mars 1947: renouvellement d'une garantie, pour une période d'un an, à dater du 1er mai 1947, d'un bon du trésor de la province du Manitoba représentant une somme de \$3,350,000.00 détenu par la Banque Royale du Canada.

61d. Copies d'arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi sur l'assistance aux chômeurs et l'aide à l'agriculture, 1940, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 1445, approuvé le 15 avril 1947: renouvellement d'un prêt au montant de \$1,790,000.00 à la province d'Alberta pour un an à dater du 15 avril 1947, et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

Arrêté en conseil C.P. 1446, approuvé le 15 avril 1947: renouvellement d'un prêt au montant de \$1,938,881.59 à la province de la Colombie-Britannique pour un an à dater du 30 avril 1947, et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province, portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

61e. Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi sur l'assistance aux chômeurs et l'aide à l'agriculture, 1940, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 1952, approuvé le 20 mai 1947: renouvellement d'un prêt au montant de \$1,850,000.00 consenti à la province de la Colombie-Britannique pour une période d'un an à dater du 29 mai 1947, et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de trois pour cent par année.

61f. Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi sur l'aide à l'agriculture et l'assistance aux chômeurs, 1940, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 2109, approuvé le 27 mai 1947: renouvellement d'un prêt au montant de \$2,448,000.00 consenti à la province de l'Alberta, pour une période d'un an, à dater du 1er juin 1947, et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 p.e. par année.

61g. Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi sur l'assistance aux chômeurs et l'aide à l'agriculture, 1940, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 2316, approuvé le 10 juin 1947: renouvellement d'un prêt au montant de \$935,000.00 consenti à la province de la Colombie-Britannique pour une période d'un an à dater du 22 juin 1947, et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 p.e. par année.

62a. Copie des règlements adoptés et approuvés en vertu des dispositions de la Loi de l'assurance-chômage de 1940, pour la période qui s'étend du 13 juin 1946 au 28 janvier 1947, tels qu'ils figurent aux arrêtés en conseil C.P. 4012 et 4013, du 26 septembre 1946.

62b. Etat montrant:—

1. Des sociétés de construction à Vancouver, Colombie-Britannique, ont-elles perçu des contributions d'assurance-chômage sans en rendre compte à la Commission d'assurance chômage.

2. Dans l'affirmative, quels sont les noms de ces sociétés?

3. A-t-on intenté des poursuites ou des procédures en recouvrement contre ces sociétés?

4. Quel est le statut des employés de ces sociétés à l'égard de la Commission de l'assurance-chômage en vue de réclamations éventuelles de prestations d'assurance-chômage?